

**DECISION PORTANT APPROBATION D'UN CONTRAT AVEC
MADAME EDITH SZTEFKO**

CCAS-22/ 50

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R123-21 et R123-22,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 22 juin 2020 portant délégation au Président,

Considérant la nécessité de fixer les obligations réciproques des deux parties,

DECIDE

Article 1er – Le contrat entre Madame Edith SZTEFKO, psychomotricienne, demeurant 9 villa des Comices 95390 SAINT-PRIX, et le CCAS est approuvé.

Article 2 - Le présent contrat est conclu pour l'organisation des animations de psychomotricité au sein du multi-accueil Les Trois Amis, la crèche collective L'Oiseau Bleu, la crèche L'Arbre Enchanté, la crèche familiale La Souris Verte, le multi-accueil Le Petit Poucet, le multi-accueil Arc en Ciel, le multi-accueil les Petits Loups, la halte-jeux Tom Pouce, la halte-jeux Le Petit Prince, et le Relais des Assistantes Maternelles. Le présent contrat prend effet à la date de notification.

Article 3 – La facturation des séances s'élève au taux horaire de 70,00 Euros T.T.C. Un total maximum de 160 interventions (de 2 heures) est prévu jusqu'au 8 juillet 2023, représentant la somme maximale de 22400€. Cette somme est prévue au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Article 4 - Dans les deux mois suivant sa publication, cette décision pourra faire l'objet d'un recours devant la juridiction pour excès de pouvoir ou plein contentieux.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis et notifiée à Madame Edith SZTEFKO.

Fait à Epinay-sur-Seine,
le **04 JUL. 2022**

Le Maire,
Président du C.C.A.S.



Heure CHEVREAU